



Syndicat mixte Vallée de la Dordogne Corrézienne (Siren : 241900125)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Beynat
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/06/1996
Date d'effet	21/06/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Gérard LAVASTROU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19190 BEYNAT
Téléphone	05 55 85 50 25
Fax	05 55 85 91 81
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	25 590
Densité moyenne	24,68

Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
19	CC des Villages du Midi Corrézien (241927391)	CC
19	CC du Canton de Mercoeur (200018356)	CC
19	CC du Canton de Saint Privat (200018364)	CC
19	CC du Pays d'Argentat (241927367)	CC
19	CC du Sud Corrézien (sud co) (241927383)	CC
19	Communauté de communes du Pays de Beynat (241927359)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres actions environnementales - <i>l'étude, l'animation et la gestion d'un programme de valorisation du patrimoine pouvant aboutir à l'obtention du label "pays d'art et d'histoire. initier et concevoir des programmes de développement rechercher les financements et en assurer l'animation</i> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : communauté de communes du canton de Saint Privat, Communauté de communes du pays d'Argentat, communauté de communes du canton de Mercoeur</p>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <i>Il pourra assurer notamment : -l'étude , réalisation et gestion de tous projets d'accueil, d'animation et de loisirs en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse de 0 à 16 ans dans les locaux mis à disposition par les collectivités à compter du 1 janvier 2008.</i> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : communauté de communes du canton de Mercoeur, communauté de communes du canton de Saint Privat, Communauté de communes du pays d'Argentat</p>
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs <i>vocation à exercer les activités d'études, d'animation , de coordination et de gestion, nécessaire à la mise en oeuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif, prévus par la charte de développement du pays de la vallée de la dordogne corrézienne cette vocation s'exerce dans le respect du principe de subsidiarité entre le niveau de collectivités et le développement du territoire Des conventions seront signées pour établir les modalités de partenariat pour ces missions le syndicat s'appuie du comité de pilotage et du conseil de développement du pays de la vallée de la dordogne corrézienne et du comité de programmation du groupe action locale dans le cadre du programme européen LEADER</i>
<p>Développement touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tourisme

Promotion du tourisme : création d'offices de tourisme - taxe de séjour - promotion du tourisme : création d'offices de tourisme chargés de l'accueil, l'information des touristes et la promotion du territoire - participation à l'élaboration des objectifs et de la mise en oeuvre de la politique touristique de l'office de tourisme de destination à travers un financement défini annuellement - perception de la taxe de séjour à compter de l'exercice 2016

A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes du pays d'Argentat, communauté de communes du canton de Saint Privat, communauté de communes du canton de Mercoeur

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)